

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

**Assemblée générale dématérialisée
du 26 au 29 novembre 2020**

DELIBERATION N° 2020-07

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE
du 26 novembre 2020 à 10h au 29 novembre 2020 à 18h**

- Budget primitif 2021 -

L'an deux mille vingt, lors de son assemblée dématérialisée du jeudi 26 novembre 2020 à 10h au dimanche 29 novembre 2020 à 18h, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône a soumis au vote des membres élus des délibérations. A cette occasion, les membres ont été également destinataires d'une note d'information.

Nombre d'élus en exercice : 22
Nombre de votants : 19
Taux de participation : 86,36 %

Contexte

Vu les articles R.712-15, A712-20 du code de commerce, relatifs à l'adoption des budgets,

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau du 09 novembre 2020,
- L'avis favorable de la Commission des Finances du 10 novembre 2020,
- Les chiffres clés du budget Primitif 2021 de la CCI de Haute-Saône :

Taxe pour Frais de Chambre	1 393 257€
Total des produits	2 601 278€
Total des charges	2 745 451€
Résultat comptable	- 144 173€
Capacité d'Autofinancement	+ 833€
Total des emplois en capital	1 122 006€
Total des ressources en capital	665 000€
Résultat budgétaire	- 456 123€
Fonds de roulement net prévisionnel au 31 décembre	1 916 069€

Délibération

L'Assemblée Générale approuve le Budget primitif 2021 sur la base des indicateurs financiers présentés.

Résultat du vote

-	Nombre de votants	:	19
-	Voix pour	:	19
-	Voix contre	:	00
-	Abstentions	:	00

Cette délibération « budget primitif 2021 » est adopté à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 30 novembre 2020

**Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône**

